



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AGENTS PRIVES DE SECURITE - SPECIALITE SURVEILLANCE HUMAINE / GARDIENNAGE -

Dernière mise à jour le 09 septembre 2023

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation Maintien et Actualisation des Compétences s'inscrit dans le cadre du recyclage obligatoire permettant le renouvellement des demandes de Cartes Professionnelles des employés des métiers de la sécurité privée.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ❖ Etre capable d'Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds.
- ❖ Etre capable d'Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes.
- ❖ Etre capable de Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.
- ❖ Etre capable de Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.

PUBLIC CONCERNÉ

Agents privés de sécurité devant renouveler leur carte professionnelle obligatoire pour l'exercice de leur activité.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

A l'issue de la formation, chaque participant se voit remettre :

- ❖ Attestation de compétence délivrée pour chaque stagiaire ayant suivi la formation
- ❖ Remise d'un fascicule pédagogique à jour des dernières modifications comportant les différents modules de formation

PROFIL DU/DES FORMATEURS

Les formateurs disposent a minima :

- ❖ pour les modules relatifs à la prévention des risques incendie, d'un diplôme SSIAP et des attestations de recyclage correspondantes
- ❖ pour les modules SST, une attestation de formateur SST

Les formateurs disposent a minima, pour les modules relatifs à l'activité de surveillance générale et de gardiennage :

- ❖ soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en tant que formateur
- ❖ soit de 2 années exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrées au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.

INFORMATIONS ACCESSIBILITE

Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires pour permettre une intégration adaptée. Merci de contacter notre référent au 06 33 78 85 31 / ludovic.lemaire@pulsart-formation.com, pour nous signaler toute situation nécessitant des besoins spécifiques dès l'inscription.

Réf.	MAC APS
Contact	0633788531 contact@pulsart-formation.com www.pulsart-formation.com

PRÉ-REQUIS

- ❖ Détenir une carte professionnelle en cours de validité permettant d'exercer dans les activités de surveillance humaine ou de surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage ou
- ❖ Détenir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cas de Carte Professionnelle périmée
- ❖ Justifier du niveau B1 de la langue française
- ❖ Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

MODALITES D'ÉVALUATION

- ❖ Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire oral.
- ❖ Lors des formations de maintien des acquis, un questionnaire préalable est remis aux stagiaires et corrigé avec eux, conformément à la réglementation.
- ❖ Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Programme

Evaluation 10 questions à réponses courtes au préalable de la formation

Module 1 : Gestes élémentaires de premier secours (7 heures)

- ❖ Intervenir face à une situation d'accident (MAC SST)

Possibilité de dispense de ce module sur demande et sur présentation d'un certificat SST en cours de validité (-24 mois).

Module 2 : Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (7 heures)

- ❖ Actualisation des connaissances relatives aux grands principes en cadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle. – Durée : 4 heures
- ❖ Principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, non-discrimination, liberté de conscience, prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine, symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et respect qui leur est dû ; État de droit et le respect de l'ordre public. Durée : 3 heures

Module 3 : Compétences opérationnelles générales (7 heures)

- ❖ Gérer les conflits
- ❖ Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage

Module 4 : Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (13 heures)

- ❖ Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- ❖ Connaître les niveaux de risque associés
- ❖ Connaître les différents matériels terroristes
- ❖ Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- ❖ Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- ❖ Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- ❖ Protéger, se protéger soi-même
- ❖ Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- ❖ Sécuriser une zone
- ❖ Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- ❖ Alerter les secours, notions de secourisme « tactique »

Cette formation n'est pas délocalisable et se déroule dans notre centre de formation agréé.



Satisfaction Clients

%



Modalités

- ❖ Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40 à 50% du temps de formation.
- ❖ Evaluation formative tout au long de la formation (livret stagiaire) + évaluation écrite en fin de formation
- ❖ Test de connaissance par QCM préalable à la formation



Effectif par session

4 à 12 participants



Durée

5 jours sur 34,00 heure(s)